

## Caractéristiques

Le Générateur de revenu BMO permet au client de déterminer lui-même le revenu mensuel dont il a besoin. Le client obtient ainsi un revenu régulier chaque mois, et le reste de son placement continue de dégager des intérêts aux taux élevés généralement associés aux CPG de cinq ans.

Au fil des ans, le client a mis de l'argent de côté. Aujourd'hui, il est prêt à se récompenser de sa persévérance et à transformer son épargne en un revenu mensuel régulier adapté à ses besoins. Idéal pour l'investisseur à long terme, le Générateur de revenu BMO<sup>MC</sup> constitue une façon judicieuse et sûre de faire fructifier son argent tout en touchant un revenu mensuel régulier.

## Principaux avantages

- **Solution de revenu ?** Le Générateur de revenu BMO verse un revenu mensuel régulier, et chacun de ses versements égaux peut être constitué de capital et d'intérêts, ce qui n'est pas le cas des CPG traditionnels. Le versement mensuel peut en outre être personnalisé en fonction des besoins propres au client.
- **Souplesse de planification ?** Le client planifie-t-il une retraite qui pourrait durer une trentaine d'années? La réévaluation des besoins financiers tous les cinq ans est une stratégie fort simple qui procure une souplesse accrue.
- **Personnalisation ?** Le client détermine le montant du revenu mensuel dont il a besoin ainsi que la date à laquelle il désire le recevoir. À l'échéance, vous pouvez enfin revoir vos besoins financiers et modifier les versements mensuels en conséquence.
- **Sécurité et protection ?** Le capital restant et les intérêts sont en tout temps garantis sans condition par BMO Banque de Montréal. Le placement est en outre admissible à la protection de la SADC, jusqu'à concurrence de la limite autorisée.
- **Options ?** Le client peut désigner un bénéficiaire de remplacement qui recevra les versements mensuels à sa place, ce qui peut être fort pratique s'il règle les dépenses courantes d'une autre personne.

## Taux

(au 9 février 2012)

Avec le Générateur de revenu BMO, le taux d'intérêt est unique à chaque achat puisqu'il dépend de vos besoins de revenus particuliers.

En termes simples, le taux d'intérêt varie en fonction du :

- montant du versement mensuel de revenu demandé par rapport au capital investi et
- les taux d'intérêt en vigueur

Les professionnels en placement chevronnés de BMO Banque de Montréal peuvent vous aider à définir vos besoins particuliers et vous expliquer ce que le Générateur de revenu BMO peut faire pour vous.

Renseignez-vous sur le Générateur de revenu BMO : utilisez notre [illustrateur interactif](#) pour faire l'essai de quelques scénarios de revenu et déterminer celui qui vous convient.

## Détails

| Caractéristique                   | Description   |
|-----------------------------------|---|
| Terme                             | 5 ans   |
| Accéder aux fonds                 | Non encaissable avant l'échéance.   |
| Options de versement des intérêts | Versement mensuel ou à l'échéance.  |
| Placement minimal                 | 10 000 \$   |
| Admissibilité à un régime         |   |
| Réinvestissement automatique      | Oui, dans un autre Générateur de revenu BMO de cinq ans, au taux en vigueur à la date du renouvellement. Le montant des versements reste le même (à moins d'indication contraire de la part du client). Exception : Si le solde du placement n'est pas suffisant pour assurer le versement du revenu mensuel pendant 60 mois, les fonds sont réinvestis dans un CPG non remboursable d'un an. |
| Émis par                          | Société hypothécaire Banque de Montréal (SHBM)  |

Pour nous rejoindre

1-877-225-5266

## Avertissement

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, <sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque de Montréal. Émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti sans réserve par la Banque de Montréal. Vous obtiendrez le taux d'intérêt convenu, et récupérez le solde de votre capital à l'échéance du placement. Le Générateur de revenu BMO vous permet de choisir le montant que vous désirez recevoir chaque mois. Si le versement que vous choisissez est supérieur aux intérêts mensuels dégagés par votre placement, vos versements seront constitués d'intérêts et de capital. À l'échéance, le capital résiduel de votre placement vous sera remis.

